

UN DOUBLE SYSTÈME
DE PARTIS ?
PLURALITÉ DE FORMATS ET
HÉTÉROGÉNÉITÉ TERRITORIALE

35

LE SYSTÈME DE PARTIS EN ESPAGNE

Depuis le 15 juin 1977, date des premières élections démocratiques espagnoles, neuf scrutins législatifs et au moins sept élections à caractère régional/national dans chacune des dix-sept Communautés (ou régions) autonomes ont eu lieu, donnant naissance à différents formats de systèmes de partis. Cette diversité s'explique non seulement par une dimension temporelle mais aussi territoriale. Il convient de ne pas oublier qu'il n'existe, nulle part ailleurs en Europe, un nombre équivalent de régions dans lesquelles les partis d'audience régionale (PANE) sont aussi significatifs, ni dans aucune région du continent, excepté en Irlande du Nord, des partis nationalistes obtenant des résultats électoraux comparables à ceux obtenus en Catalogne ou au pays Basque¹.

Nous essayerons dans ce travail de décrire les principales caractéristiques des formats adoptés dans le système de partis espagnol, tant du point de vue temporel que spatial, en nous appuyant sur les indicateurs qui mesurent la fragmentation électorale et parlementaire, la concentration, la volatilité, la tendance centripète et le clivage régional/national.

1. Ignacio Lago, « Cleavages y umbrales: las consecuencias políticas de los sistemas electorales autonómicos, 1980-2000 », in *Revista Española de Ciencia Política*, n° 7, 2002, p. 137.

La périodisation du système de partis

Les spécialistes sont unanimes à diviser la courte période qui sépare les élections fondatrices de 1977 de celles de 2004 en trois étapes clairement définies². La première, qui couvre les deux premières élections de 1977 et 1979, peut être décrite comme fondée sur un système de partis pluraliste modéré, accompagné d'un bipartisme imparfait. Le système de partis de la transition s'est en effet structuré à partir de l'équilibre entre une grande force de centre droit – l'Union du centre démocratique (UCD) – et une autre grande formation, de centre gauche – le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), la scène électorale étant complétée par deux formations de moindre importance situées aux extrêmes respectifs du continuum idéologique. La deuxième étape correspond aux années 1980 et englobe plus concrètement les élections de 1982, 1986 et 1989. Celles-ci marquent l'entrée du système de partis dans une phase à parti dominant, au sein de laquelle le PSOE obtient plusieurs majorités absolues successives tandis que le Parti populaire (PP) – second parti en nombre de voix – ne représente pas une alternative réelle. Enfin, la troisième étape, c'est-à-dire lors des élections de 1993 et 1996, marque le début de l'équilibre des forces entre les deux principales formations politiques espagnoles, sans qu'aucune d'entre elles n'obtienne la majorité absolue. Cette troisième étape pourrait être définie à nouveau comme pluraliste modérée mais, cette fois, sans le contrepoids électorale des deux forces mineures qui avait caractérisé la première période de consolidation démocratique. Les élections de mars 2000 donnent naissance à un format de système de partis considérablement différent, éloigné de celui qui s'est configuré au cours de la troisième étape. La question de savoir si les résultats de 2000 ouvrent une nouvelle période électorale ou représentent simplement une parenthèse au sein de la troisième période électorale a fait l'objet de débats. Cette opinion est partagée par Ocaña et Oñate qui démontrent qu'en dépit des conséquences politiques de l'attentat terroriste du 11 mars, les élections de mars 2004 correspondent à la structure et aux caractéristiques de la troisième étape du système de partis espagnol.

36

2. Voir l'étude de Francesc Pallarés et Michael Keating, « Multi-level electoral competition. Regional elections and party systems in Spain », in *European Urban and Regional Studies*, vol. 10, n° 3, 2003, et celle de Francisco Ocaña et Pablo Oñate, « Las arenas electorales en España y la normalidad de la convocatoria de marzo de 2004 », in Joaquín Molins et Pablo Oñate (dir.), *Elecciones y comportamiento electoral en la España multinivel*, Madrid, Centro de Investigaciones Sociológicas, 2006.

Les élections de 2000 au cours desquelles le Parti populaire devance largement le second parti n'annoncent pas une nouvelle étape du système de partis plus proche d'une situation à parti dominant, comme si, les choses revenant à leur place, les indicateurs qui la caractérisent redevenaient ceux de la période en cours.

Les principales caractéristiques du système de partis

La première caractéristique qu'il est possible de dégager de la périodisation précédente n'est autre que l'instabilité temporelle. Trois formats différents se sont effectivement succédé en trente ans d'élections démocratiques. La jeunesse de la démocratie en Espagne et les circonstances difficiles dans lesquelles ont été créées les diverses formations politiques peuvent expliquer la difficulté des partis à générer, avec les électeurs, les relations d'adhésion nécessaires à un plus grand degré d'institutionnalisation, pour emprunter à la terminologie de Panebianco.

37

Quoi qu'il en soit, l'instabilité du système de partis espagnol peut s'expliquer, non seulement à partir du facteur électeur en tant que conducteur du changement, mais aussi en considérant que l'élément fondamental du changement réside dans la variation de l'offre électorale. En d'autres termes, il advient grâce aux crises et aux changements survenant au sein des partis politiques (la disparition électorale de l'UCD, la profonde division interne du Parti communiste ou la naissance et la disparition du Centre démocratique et social dirigé par Adolfo Suárez, etc.). Les va-et-vient des formations politiques ont été tant multipliés, surtout au début des années 1980, qu'on a pu parler « d'électeurs stables et de partis volatils »³.

La fragmentation du vote

Deuxième caractéristique du système de partis : la fragmentation du vote, mesurée au nombre effectif de partis par Taagepera et Shugart. Cet indicateur nous donne le nombre de partis significatifs, c'est-à-dire de partis ayant des possibilités de coalition et qui peuvent, en même temps, influencer sur les stratégies. Le tableau n° 1 montre la distribution en suivant les trois phases du système de partis espagnol.

Les résultats sont éloquentes. Premièrement, le système de partis repose sur trois ou quatre partis significatifs, y compris au début du processus démocratique, alors qu'il était facile de prévoir la prolifération d'un plus

3. Francesc Pallarés et Michael Keating, *op. cit.*, p. 13.

grand nombre d'entités politiques. Deuxièmement, le système de partis tend à la concentration croissante des votes, se rapprochant chaque fois plus d'un bipartisme *de facto*. Troisièmement, cette tendance au bipartisme est encore plus évidente lorsqu'on mesure le nombre effectif de partis parlementaires : les résultats du système électoral espagnol sont disproportionnés en dépit des modalités d'attribution des sièges de la Chambre des députés selon le système d'Hondt.

*Tableau 1. Nombre effectif de partis
pour chaque phase du système de partis (1979-2004)*

	<i>1^{re} étape (1977-1979)</i>	<i>2^e étape (1982-1989)</i>	<i>3^e étape (1993-2004)</i>
Nombre effectif de partis électoraux	4,16	3,69	3,32
Nombre effectif de partis parlementaires	2,81	2,57	2,64

38

Le degré de fragmentation du système de partis varie sensiblement selon les différentes zones territoriales d'Espagne : il existe un ensemble de Communautés autonomes comme le pays Basque, la Catalogne, la Navarre, les Canaries et dans une moindre mesure l'Aragon, où s'est développé un système considérablement plus fragmenté que dans le reste du pays. D'où l'apparition d'une nouvelle caractéristique du système de partis espagnol : l'hétérogénéité territoriale. Comme nous le verrons plus loin, la présence significative de partis d'audience régionale qui rivalisent avec les partis d'audience nationale dans certaines Communautés autonomes explique en grande partie la différence dans les valeurs enregistrées.

Le degré de compétitivité

La troisième caractéristique du système se mesure au degré de compétitivité. Cet attribut s'estime au travers d'un indicateur qui prend comme base l'écart électoral et parlementaire entre les deux principaux partis politiques. Le tableau n° 2 montre cet indicateur pour les trois phases du système de partis espagnol.

Le tableau montre nettement les trois phases du système de partis que nous avons évoquées : une première et troisième période pendant lesquelles le degré de concurrence électorale oscille autour de 5 % et la

deuxième étape à parti prédominant pendant laquelle l'écart entre les deux principaux partis tourne autour de 18 %. De nouveau, les différences entre la compétitivité électorale et la compétitivité parlementaire sont dues au système électoral qui a favorisé de manière récurrente le parti obtenant le plus grand nombre de voix.

Tableau 2. Degré de compétitivité pour chaque phase du système de partis (1979-2004)

	<i>1^{re} étape (1977-1979)</i>	<i>2^e étape (1982-1989)</i>	<i>3^e étape (1993-2004)</i>
Compétitivité électorale	4,7	17,9	5,2
Compétitivité parlementaire	13,6	23,0	7,8

39

Du point de vue territorial, l'hétérogénéité caractéristique du système de partis espagnol se confirme. Ainsi, des Communautés comme la Catalogne, le pays Basque et Madrid affichent un niveau de concurrence électorale beaucoup plus faible que celui de Galice ou d'Andalousie pour lesquelles il atteint en moyenne 20 % au cours de ces trente années d'histoire électorale.

La volatilité électorale

La quatrième caractéristique du système de partis espagnol est la volatilité électorale, c'est-à-dire le degré de stabilité ou la variation dans les alignements électoraux de l'offre de partis. Dans ce sens, le système de partis espagnol présente des lignes de force semblables à celles qui existent dans les pays du Sud de l'Europe. Les élections de 1982 représentent l'unique épisode électoral au cours duquel la volatilité se distingue de la série chronologique, puisque la volatilité totale – la somme des différences de voix obtenues par chacun des partis politiques d'une élection à l'autre – y atteint une valeur supérieure à 40 %. Logiquement, cette grande volatilité est due aux changements – déjà évoqués – de l'offre électorale et, plus concrètement, aux crises de l'Union du centre démocratique et du Parti communiste. De cette date jusqu'à la fin des années 1990, les principaux réalignements se produisent entre les partis d'un même bloc idéologique, alors que depuis les élections de 1996 on observe une certaine croissance de la volatilité entre les blocs,

allant jusqu'à représenter plus de 50% du total de la volatilité électorale additionnée. Cet état de fait a amené certains auteurs à considérer que le clivage idéologique s'affaiblit sensiblement au sein de l'électorat espagnol et que les considérations idéologiques freinent moins l'électeur à l'heure de changer de vote que la conjoncture⁴.

La tendance centripète du système de partis

Au-delà de la capacité plus ou moins grande du continuum idéologique à orienter les citoyens dans l'univers de la politique, il est certain que, dès les premières années de la transition démocratique, l'électorat fait preuve d'une nette modération idéologique. En effet, la distribution des orientations sur l'axe gauche-droite révèle, tout au long de ces trente ans, une moyenne statistique oscillant entre les positions 4,5 et 5, c'est-à-dire des valeurs moyennes maintenues de façon très stable autour des positions centrales.

Tableau 3. Situation de l'électorat sur l'axe gauche-droite (1979-2004)⁵

	1977	1982	1986	1989	1993	1996	1998	2000	2004
Gauche (1,2)	4	9	9	8	8	9	6	6	7
Centre gauche (3,4)	17	32	35	26	31	28	26	23	30
Centre (5,6)	41	28	23	22	24	31	31	31	33
Centre droit (8,9)	15	16	8	9	12	11	11	9	8
Droite (9,10)	4	3	3	3	3	3	3	2	2
Ne se prononcent pas	19	12	22	32	22	18	23	29	19

Sources : Pour 1977-1989, José R. Montero et Mariano Torcal, « La cultura política de los españoles : pautas de continuidad y cambio (1975-1990) », in *Sistema*, n° 99, 1990, p. 47 ; pour 1993-2004, CIS.

Excepté au tout début de la transition démocratique, l'électorat espagnol se trouve fondamentalement concentré au centre gauche et au centre de l'axe idéologique, les positions de gauche comme de droite restant très minoritaires.

Cette faible polarisation de l'électorat a logiquement conduit à la

4. Voir Francisco Ocaña et Pablo Oñate, *op.cit.*, p. 57.

5. Le Centre de recherches sociologiques (CIS) utilise une échelle de dix positions. Nous présentons les résultats groupés dans les catégories nominales classiques pour une meilleure lecture du tableau. Entre parenthèses, les positions de l'échelle équivalentes à la catégorie.

tendance centripète des partis politiques que l'on constate aujourd'hui. Elle est visible surtout à partir de 1996 lorsque le Parti populaire réalise un virage significatif vers les positions du centre de l'échiquier politique. En effet, comme le montre le tableau n° 3, c'est à partir de ce scrutin électoral que les positions purement centristes deviennent les plus prisées par les citoyens espagnols.

Le sentiment d'appartenance nationale ou régionale

Finalement, pour compléter la description et l'analyse du système de partis espagnol, il est nécessaire d'introduire une dernière variable qui le caractérise et, d'une certaine manière, le singularise par rapport au reste des pays européens. Du fait de l'inachèvement du processus de formation nationale, de l'actuelle réorganisation territoriale de l'État et de la présence de secteurs de la population remettant en question leur appartenance à la Nation espagnole, l'évolution des sentiments d'appartenance et les nationalismes sont scrutés depuis la transition. Pour tenter de les mesurer, divers instruments ont été utilisés, dont le plus significatif est l'*identification nationale subjective*. Il s'agit d'un indicateur qui permet de mesurer le degré d'identification des individus à des communautés déterminées et de pondérer la répartition de cette adhésion dans la population, en comparant, sur une échelle, le référent national – espagnol – et les référents avec lesquels celui-ci entre en rivalité.

41

Le tableau n° 4 expose les résultats de cet indicateur dans le dernier baromètre du Centre de recherches sociologiques de l'année 2005. Le classement des différentes Communautés autonomes a été réalisé en fonction du pourcentage de citoyens manifestant un sentiment d'appartenance à une région ou à une nation plus fort que celui qu'ils éprouvent pour l'Espagne.

Les résultats distinguent un premier groupe de Communautés autonomes, avec à sa tête le pays Basque où environ 40 % de la population totale s'identifie avant tout à la Communauté autonome. Le deuxième bloc est formé par la Galice et les Baléares où ce pourcentage est de 25 %. Enfin, dans le troisième ensemble de régions, majoritaire, le pourcentage de citoyens attachés à la Communauté autonome est inférieur à 20 %. Cette longue liste de Communautés aux profils plus dilués et aux sentiments régionalistes moins accusés ne doit pas surprendre : au tout début du processus de construction de l'Espagne en régions autonomes initié par la Constitution de 1978, certaines d'entre elles n'étaient pas clairement délimitées et n'avaient pas de base ethno-territoriale spécifique.

Tableau 4. Situation de l'électorat sur l'axe d'identification nationale⁶

	<i>Plus espagnol que de la Communauté autonome</i>	<i>Aussi espagnol que de la Communauté autonome</i>	<i>Plus de la Communauté autonome qu'espagnol</i>	<i>Ni l'un ni l'autre</i>
Pays Basque	11,5%	33,2%	45,8%	9,6%
Catalogne	15,9%	44,8%	37,7%	1,6%
Navarre	7,3%	42,6%	36,8%	13,4%
Canaries	4,4%	56,9%	36,5%	2,2%
Galice	13,4%	60,6%	24,7%	1,3%
Baléares	17,4%	52,0%	23,8%	6,7%
Andalousie	12,6%	68,6%	16,0%	2,8%
Asturies	9,4%	68,8%	15,8%	6,1%
Aragon	12,6%	71,4%	13,2%	2,8%
La Rioja	14,5%	69,4%	11,2%	5,0%
Estrémadure	7,4%	81,1%	10,3%	1,2%
Cantabrie	16,8%	68,1%	9,6%	5,5%
Valence	32,9%	55,9%	9,3%	1,9%
Murcie	27,2%	65,0%	4,9%	2,8%
Madrid	33,4%	51,9%	4,0%	10,7%
Castille-La-Manche	30,6%	63,6%	3,3%	2,6%
Castille-León	37,8%	54,8%	2,5%	4,9%

Source : Centre de recherches sociologiques, baromètre de l'autonomie, mai 2005.

Le clivage national mesuré par l'Identification nationale subjective est particulièrement significatif : il permet d'expliquer les différences territoriales qui rendent le cas espagnol spécifique. En effet, le sentiment d'identité nationale et l'apparition de partis politiques d'audience régionale pour le capter rendent compte des énormes différences territoriales évoquées tout au long de la première partie de ce travail.

6. La question est formulée ainsi : « Avec laquelle des phrases suivantes vous identifiez-vous le plus ? » Nous avons regroupé les réponses en trois catégories pour une meilleure lecture du tableau : la première rassemble les réponses qui montrent une adhésion à l'Espagne (« Je me sens uniquement espagnol », « Je me sens plus espagnol que de la Communauté autonome ») ; la deuxième catégorie comprend les sentiments de loyauté partagée (« Je me sens autant espagnol que de la Communauté autonome ») et la troisième regroupe la population dont les sentiments sont très liés affectivement à la Communauté autonome.

L'étude du degré de fragmentation, de la compétitivité et du niveau de volatilité, ajoutée au reste des indicateurs que nous avons utilisés, met en évidence une des caractéristiques de base du système de partis espagnol : l'hétérogénéité territoriale.

En ce sens, les rapports entre identification nationale et comportement politique exprimé dans le vote et dans l'affinité partisane montrent comment, dans ces Communautés où il existe une conscience nationale plus forte, apparaît un sous-système de partis politiques avec des caractéristiques propres, qui deviennent particulièrement évidentes lors des élections régionales tandis qu'elles demeurent moins apparentes au niveau national.

Le tableau n° 5 présente, par Communauté autonome, la moyenne des résultats électoraux obtenus par les partis d'audience régionale aux élections générales et aux élections régionales.

43

Tableau 5. Moyenne des résultats des partis d'audience régionale aux élections générales (1977-2004) et aux élections régionales (1983-2003)

	<i>Élections générales</i>	<i>Élections régionales</i>
Pays Basque	49,9	60,4
Catalogne	36,4	50,7
Navarre	21,4	35,5
Canaries	19,1	31,9
Galice	11,7	20,1
Aragon	11,4	24,3
Valence	6,3	9,0
Baléares	5,1	17,9
Andalousie	4,7	7,3
La Rioja	2,4	6,4
Cantabrie	2,0	21,4
Castille-León	1,6	4,1
Estrémadure	1,6	4,7
Asturies	1,5	3,8
Murcie	0,5	1,0
Castille-La-Manche	0,3	0,3
Madrid	0,3	0,2

Le classement a été réalisé en fonction de la moyenne des pourcentages de voix obtenues par les partis d'audience régionale aux élections générales dans chacune des Communautés autonomes. Comme on peut l'observer, le classement des Communautés aux élections régionales est pratiquement le même que celui des élections générales – excepté pour deux Communautés, la Cantabrie et Murcie –, preuve que nous sommes devant la même structure territoriale de différents systèmes de partis politiques, une structure plus visible lors des scrutins régionaux.

44 En dépit de la similitude de structure des systèmes de partis, quel que soit le type d'élection auquel on a affaire, les différences significatives de voix obtenues par les partis d'audience régionale aux élections régionales nous obligent à quelques commentaires, même brefs, sur les élections régionales et les systèmes de partis qui en résultent.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET LE SYSTÈME DE PARTIS

Le processus de création d'un État des autonomies a connu plusieurs phases et a suivi des rythmes différents selon les communautés, ce qui s'est répercuté sur le plan électoral. Les Communautés autonomes qui ont suivi la voie de l'article 151 de la Constitution (pays Basque, Catalogne, Galice et Andalousie) connaissent un processus politico-électoral propre à chacune d'entre elles. Au pays Basque et en Catalogne, huit élections régionales ont eu lieu contre sept en Galice ou en Andalousie. La Navarre et les Communautés autonomes de la voie dite « normale » suivent le même calendrier politico-électoral, résultat des accords sur l'autonomie de 1981. C'est-à-dire selon un rythme général dû au fait que l'exécutif régional n'a pas le pouvoir de dissoudre le Parlement autonome. Dans toutes ces Communautés autonomes, il y a eu sept élections régionales.

La diversité de rythmes et de conjonctures électorales rend possible une dimension plus spécifiquement autonome des élections dans les cas des Communautés dites de l'article 151 et plus homogène et nationale dans le cas de celles de l'article 143. Certains auteurs se sont donc interrogés au sujet de la répercussion de cette double configuration sur les règles de comportement électoral et sur la configuration du système de partis⁷.

7. En particulier José Ignacio Wert, « Elecciones autonómicas en España 1980-1996 : una visión de conjunto », in Manuel Alcántara et Antonia Martínez (dir.), *Las elecciones autonómicas en España, 1980-1997*, Madrid, Centro de Investigaciones Sociológicas, 1998.

Sans sous-estimer l'influence que peut avoir cette variable de caractère institutionnel sur la configuration du système de partis, nous pensons qu'elle a clairement une capacité explicative moindre que le clivage national.

Quant au choix du système électoral par chacune des Communautés autonomes, on peut dire, de façon très générique, qu'il est d'une grande homogénéité et que les situations qui peuvent être qualifiées d'exception sont rares. Il s'agit dans tous les cas de systèmes proportionnels avec répartition des sièges selon la méthode d'Hondt – avec une tendance nette à faire coïncider le découpage des circonscriptions et celui des provinces. À cela s'ajoutent en général des mécanismes de proportionnalité de population corrigée par la détermination du nombre de sièges par circonscription. Les lois électorales des Communautés autonomes ont globalement reproduit le schéma privilégiant les districts plus petits, ce qui caractérise la répartition à la Chambre des députés. Les faibles divergences entre les systèmes électoraux choisis par les différentes Communautés autonomes ne peuvent pas expliquer pour autant l'hétérogénéité territoriale du comportement électoral et des systèmes de partis qui en découlent⁸.

45

Le clivage régional a donné deux effets électoraux complémentaires : l'existence de variations significatives dans la distribution du vote entre les Communautés autonomes et la présence de partis nationalistes dans certaines Communautés, de partis régionalistes dans une grande partie des autres. En effet, les partis nationalistes prééminents continuent d'être ceux-là mêmes qui depuis le début de la transition ont agi au sein de ce que l'on appelle dans la Constitution « les nationalités historiques » : Catalogne, pays Basque et Galice. Pendant toutes ces années, d'autres partis à caractère régionaliste sont apparus dans bon nombre de Communautés comme les Canaries – probablement le seul exemple de réussite électorale –, la Navarre, l'Aragon, Valence et l'Andalousie. Les diverses règles de concurrence entre les partis obligent ainsi, quand on parle de l'Espagne, à mettre l'expression « système de partis » au pluriel, soit « systèmes de partis »⁹.

Quant aux élections régionales, on peut distinguer deux grands modèles territoriaux : l'un à caractère général, qui se développe dans douze des dix-sept régions autonomes, et un autre excentrique, qu'on

8. Ignacio Lago, *op. cit.*, p. 138.

9. Josep Maria Vallès, « Entre la irregularidad y la indeterminación: balance sobre el comportamiento electoral en España (1977-1989) », in J. Vidal Beneyto (dir.), *España a debate: la política*, Madrid, Tecnos, 1991, p. 33.

trouve, malgré certaines différences, aux Canaries, en Catalogne, en Galice, en Navarre et au pays Basque. Le modèle dominant se caractérise par l'adhésion quasi exclusive aux partis nationaux. Les sous-systèmes de partis présentent, comme dans le modèle national, une structure bipolaire, dans laquelle deux partis concentrent la grande majorité des voix et la quasi-totalité des sièges avec une faible fragmentation et, corrélativement, un faible nombre de partis – tant dans leur version électorale que parlementaire. En revanche, dans les modèles excentriques, malgré des différences sensibles, on a des systèmes de partis plus fragmentés et avec une plus grande polarisation, structurés à partir d'un espace défini par les axes idéologique et nationaliste.

46 Il n'existe donc pas de double système de partis, national pour les élections générales – commun à toutes les Communautés autonomes – et excentrique pour les élections régionales. Il existe par contre différentes Espagnes électorales¹⁰ dans lesquelles le système de partis lui-même se reproduit dans tous les contextes électoraux, avec plus d'intensité toutefois, il faut le souligner, dans les élections régionales.

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR ANNE PROENZA

10. Voir l'article de Francisco Ocaña et Pablo Oñate, « Las elecciones autonómicas de 1999 y las Españas electorales », *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, n° 90, 2000.

R É S U M É

Pour ces trente années d'élections démocratiques les différentes règles de la compétition partisane obligent, lorsqu'on se réfère à l'expression « système de partis » à utiliser le pluriel « systèmes de partis » : pluralité, du fait de la succession temporelle de différents formats et pluralité du fait de l'hétérogénéité territoriale. Les modèles excentriques sont produits davantage par le clivage national/régional que par des variables institutionnelles.